

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

BERTOUA 1^{ER} COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le
MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 et 699 370 748

**DU 30 JAN 2019 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004/AONO/C.BTA 1^{ER} /CDPM/L D/2019
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
CLÔTURES DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER},
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST
Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2019**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, Autorité contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de clôtures dans certaines écoles publiques de la commune de Bertoua 1^{ER}, département du Lom et Djérem, région de l'Est. Ces travaux sont allotis ainsi qu'il suit :

LOT	PROJET	IMPUTATION	MONTANT TTC
1	Ecole Publique de KOUME-BONIS	15 197 01 641208 2202 220202	30 000 000
2	Ecole Publique de MOKOLO IV	15 197 01 641208 2202 220202	30 000 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot 100 : Les travaux préparatoires-Etudes ;
- Lot 200 : Les Terrassement;
- Lot 300 : Les fondations (Ancrage min d= à,-m);
- Lot 400 ; Les Maçonneries et élévation (hauteur min 2,20m)
- Lot 500 ; les menuiseries métalliques

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont co-financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2019.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté gratuitement à la Commune de Bertoua 1^{ER}, dès publication du présent avis, à et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre à la Recette Municipale de Bertoua 1^{ER}.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, devra parvenir au seins de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem au plus tard le 12 1 FEB 2019 à 13..... heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C.BTA 1^{ER} /CDPM/L D/2019 DU
30 JAN 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CLÔTURES
DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU
LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable Cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois(03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem au plus le 21 FEB 2019 à 14 HEURES précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification de l'offre technique,
- 3) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- 4) Sous-détail des prix unitaires incomplets à plus de 20%

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO des éléments d'un des éléments constitutifs de l'offre financière définie à l'Article 14.3 du RPAO ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Déclaration sur l'honneur de visite de site signée par le soumissionnaire ;
- 2) Personnel d'encadrement ;
- 3) Moyens matériels ;
- 4) Références ;
- 5) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
- 6) Compréhension du projet (Sous-détail des prix unitaires).

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 46 « Oui » sur 65) seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances soit 300 000 (trois cent mille) Francs CFA

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Quatre (04) mois calendaires**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- NOMBRES MAXIMUMS DE LOTS

Dans le cadre du présent appel d'offres, un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bertoua 1^{er}

30 JAN 2019

BERTOUA, le

Le Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}



~~BEMBELL D'PACK Oliver Comwell~~

Avoat au Barreau du Cameroun

AMPLIATIONS

- ✓ PREFET/L&D
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CDPM/LD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.